

## À PROPOS DES ÉTIQUETTES DE PROVENANCE DANS LES COLLECTIONS D'INSECTES

par

Jean LECLERCQ<sup>(1)</sup>

L'expérience que nous avons à Gembloux d'inventorier des collections et de récolter des informations en vue de la cartographie des répartitions des insectes nous a appris que trop souvent, et encore de nos jours, les entomologistes sont regrettamment négligents quand ils mettent des étiquettes de provenance aux insectes destinés à la collection.

Cela se manifeste de plusieurs façons : écriture illisible, fautes d'orthographe, abréviations incompréhensibles, étiquettes ou marques colorées correspondant à un code introuvable, possibilité de prendre le nom du récolteur pour celui d'une localité, manque de précision. Le dernier cas est fréquent. Qui peut se contenter d'une provenance comme «environs de Bruxelles», «Département du Var», «Costa Brava» ou «Maroc»? On m'a rapporté de France quelques Hyménoptères intéressants étiquetés «St.-Antoine». Je consulte la «*Nomenclature internationale des Bureaux de Poste*» (Berne, 1968), j'y trouve 8 St.-Antoine, dans 6 départements ! Heureusement je peux atteindre le récolteur qui précise – qui l'aurait supposé ? – qu'il a chassé à St.-Antoine-de-Ficalba, dans le Lot-et-Garonne. J'ai encore vu naguère, de Belgique, des insectes étiquetés «Braine», «Neuville» et «Villers»; dans son répertoire «*Communes, hameaux et sites de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord-Ouest de la France et des territoires allemands et néerlandais limitrophes dans le quadrillage UTM de 10 × 10 km*» que nous avons

(1) Jean LECLERCQ : Zoologie générale et Faunistique, Faculté des Sciences Agronomiques, B-5800 Gembloux, Belgique.

NOTE DE LA RÉDACTION. – Ce texte a été publié dans les *Bulletin et Annales de la Société royale belge d'Entomologie*, 115 (1979), n° 1-III : 25-27. Compte tenu de son intérêt, nous le reproduisons dans *Natura Mosana*. Il retiendra en effet l'attention non seulement des entomologistes, mais également de tous les naturalistes confrontés aux problèmes de la constitution et de la gestion d'une collection. A sa lecture, le floriste de nos régions se rendra compte de l'importance qu'il faut accorder à la rédaction des étiquettes d'herbier, qui doivent elles aussi être soignées et précises.

publié à Gembloux en 1977, C. WONVILLE mentionne trois «Braine», 28 «Neuville», 59 «Villers»: alors c'est où qu'on a trouvé telle ou telle rareté? Il ne faut surtout pas admettre la probabilité du lieu le plus connu: après enquête, l'énigmatique «Neuville» s'est avéré être non pas Neuville-en-Condroz mais «Neuville-le-Chaudron», tandis que le vrai «Villers» n'était ni «le Bouillet» ni «l'Évêque», ni «le Peuplier», ni «le Temple», ni «le Tilleul», mais une fois «Villers-le-Gambon» et l'autre fois «Villers-Poe» en France!

Un appel pour plus de rigueur dans la notation des provenances se justifie d'autant plus maintenant qu'on peut craindre de nouvelles confusions et imprécisions du fait des fusions légales de communes. Il serait absurde qu'on se contente désormais d'écrire «Liège» pour des captures faites au Sart Tilman, à Jupille, à Wandre ou à Rocourt. Pour les grandes entités très urbanisées, par exemple pour celles d'Anvers, de Bruxelles et de Liège, l'imprécision serait d'autant plus regrettable qu'il y a grand intérêt à comparer la composition et l'évolution des entomofaunes en pleine ville, en banlieue très modernisée et en banlieue restant semi-rurale.

Évidemment, il n'y a pas lieu de pécher par excès contraire. Il n'y a qu'un Namur en Belgique, et même s'il y en a aussi un au Québec, il est tout à fait inutile que nous prenions soin d'étiqueter «Belgique: Prov. Namur: Namur-ville». C'est aussi zèle inutile que de vouloir pour tout ce qu'on récolte noter la localisation précise au niveau du hameau, de la borne kilométrique, du biotope. En biogéographie et en écologie, le mieux peut être l'ennemi du bien, porter à s'encombrer de détails dont on ne tirera probablement jamais rien sinon la démonstration laborieuse de l'évidence, par exemple que dans des lieux humides on trouve des espèces déjà bien connues comme hygrophiles, dans des lieux ouverts et ensoleillés, des espèces connues comme héliophiles, etc.

Il est généralement sage de faire une différence entre les objectifs et les méthodes de la biogéographie d'une part, de l'écologie (et surtout de l'autoécologie) d'autre part. L'enquête biogéographique vise à poser des problèmes de répartition et de dynamique générale des populations; elle a besoin de données nombreuses, cherchées dans des territoires ayant la dimension d'une région, d'un pays ou d'un continent. Pour comprendre les phénomènes mis en évidence dans ces espaces, il faut d'abord et il suffit souvent de se soucier des facteurs généraux qui conditionnent les peuplements animaux, c'est-à-dire du climat général, des caractères géologiques, pédologiques, botaniques et économiques qui font les paysages. Pour les inventaires fauniques, opérations cartographiques et

comparaisons à faire à ces niveaux, il suffit presque toujours que les localités des captures ou observations soient convertibles en carrés de quelques kilomètres de côté (par exemple en carrés de  $5 \times 5$  km ou même de  $10 \times 10$  km dans le système U.T.M.). Cette précision suffisante est ordinairement acquise en notant le nom de **la commune avant la fusion des communes** qui intervint naguère, ou en notant le nom de hameau ou de lieu-dit banalement inscrit dans la signalisation routière. C'est d'ailleurs affaire de bon-sens : on est porté à préciser plus ponctuellement quand on explore un site original manifestement très limité ou quand on capture ou observe une espèce visiblement peu banale.

Mais si l'on veut comprendre plus finement, plus physiologiquement le problème de répartition posé par une espèce, ou par un petit groupe d'espèces, ou bien si l'on veut caractériser, comparer, juger l'originalité et la dynamique écologique d'un site, alors bien sûr, il faut circonscire les observations, éventuellement faire des comptages, des mesures, revenir souvent, cela non au hasard mais **selon un programme réfléchi, de nature écologique**.

Il est déraisonnable (ça se fait pourtant !) de vouloir que toutes les enquêtes des naturalistes sur le terrain, toutes les collections faites par les entomologistes, y compris celles des chercheurs occasionnels et des amateurs, se fassent désormais avec les soucis et notations de précisions qui n'ont aucune utilité en dehors d'une recherche écologique programmée. Il ne faut pas que des vellétés écologiques gênent les encore nécessaires recherches d'informations biogéographiques. Biogéographie et écologie sont des disciplines réciproquement auxiliaires, elles justifient l'une et l'autre d'opportuns avertissements. Mais ce n'est pas parce que l'écologie est plus jeune et porte un nom qui a fait fortune (non sans risques), que la biogéographie serait devenue une science dépassée ou secondaire. Nous qui continuons à collectionner les insectes, c'est-à-dire à échantillonner les entomofaunes régionales, nous vérifions sans cesse que les répartitions animales restent très insuffisamment décrites, qu'elles fluctuent, qu'elles sont quelque chose de l'histoire de la Terre qui ne s'explique pas simplement, qui transcende les expériences du niveau des biotopes, qui précède les écosystèmes et n'est pas totalement absorbée par ceux-ci.

Tout entomologiste voulant contribuer aux progrès de la biogéographie devrait toujours penser (n'est-ce pas agréable ?) que sa collection doit lui survivre, qu'elle méritera des réexamens, qu'elle restera un témoin. Il lui incombe donc de prévenir la perte d'informations, conséquence d'un étiquetage insuffisant.